



GDL IMMOBILIER

SARL au capital de 9000 € - RCS Paris 523 989 259

Siège social : 2 rue de Chaligny 75012 PARIS

Tél : 01 43 40 10 10 - E-mail : paris12garedelyon@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01 avril 2017

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 150 000€	9 166,67 €	11 000€
De 150 001 € à 180 000€	10 833,33 €	13 000€
De 180 001 € à 213 000 €	13 333,33 €	16 000€
De 213 001 € à 245 000 €	15 000 €	18 000€
De 254 001 € à 275 000€	16 666,67 €	20 000€
De 275 000€ à 305 000 €	19 166,67 €	23 000€
De 305 001€ à 380 000€	21 166,67	26 000€
De 380 001 € à 455 000€	24 166,67	29 000€
Plus de 455 001 €	5,83 %	7%

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien.

*Cas particulier

➔ **Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations – Barème à compter du 01 avril 2017

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

A la charge du Locataire :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :** 12 € TTC /m2 de surface habitable. **Etat des lieux d'entrée :** 3 € TTC /m2 de la surface habitable.

A la charge de Bailleur :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail, Etat des lieux d'entrée et Entremise-négociation :** Un mois de loyer charges comprises TTC

Honoraires pour les autres baux :

Professionnels & Commerciaux :

30% HT du loyer annuel, soit 36% TTC à la charge du locataire

Gestion locative – Barème à compter du 01 avril 2017

Honoraires de gestion:

6% HT du loyer annuel, soit 7,2% TTC à la charge du bailleur en cas de mandat de location exclusif.

7% HT du loyer annuel, soit 8,4% TTC à la charge du bailleur en cas de mandat de location simple.